

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 13 février 2025

Le Conseil de Communauté :

**Point 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE
SÉANCE**

désigne Monsieur Daniel Hindelang en tant que Secrétaire de séance, assisté par Monsieur Éric Gilbert, Directeur Général des Services de la CCRG, en tant que Secrétaire auxiliaire

**Point 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE DU 5 Décembre 2024**

approuve le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2024

Point 3. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL

**3.1- État des indemnités de toutes natures
perçues par les Conseillers communautaires**

L'état en question a été communiqué à l'ensemble des Conseillers communautaires par l'envoi d'un courriel

3.2- Vote des taux de fiscalité 2025

- fixe le montant du prélèvement fiscal tel que désigné et vote les taux d'imposition correspondants, à savoir un taux de 11,84 % pour la Taxe d'habitation (résidences secondaires), de 3,60 % pour la Taxe foncière sur le bâti, de 15,55 % pour la Taxe foncière sur le non-bâti et 28,04 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises
- autorise la mise en réserve de la fraction du taux de Cotisation Foncière des Entreprises en conformité avec la réglementation.

3.3- Budget Primitif Général 2025 (M57)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Général 2025 (M57)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec définition des opérations détaillées
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- fixe les subventions et participations aux montants prévus au budget
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)

- fixe le montant de la subvention d'équilibre versée aux Budgets Annexes Assainissement, Pépinière d'entreprises du Florival et Camping Le Florival tel qu'inscrit au budget (Assainissement : 446 000 euros, Pépinière d'entreprises du Florival : 121 019 euros, Camping Le Florival : 88 790 euros)
- fixe le montant de la subvention versée à la Régie personnalisée en charge de l'exploitation du Centre Aquatique Nautilia à 1 174 000 euros pour 2025
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section
- autorise Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts afin de financer, au besoin, les investissements inscrits au Budget Primitif 2025.

**3.4- Taxe Gestion des Milieux Aquatiques et
Prévention des Inondations (GEMAPI) – Fixation
du produit pour l'année 2025**

fixe le montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2025 à hauteur de 103 672 euros pour l'ensemble du territoire.

**3.5- Lancement d'une consultation pour la
conclusion d'un accord cadre portant sur la
fourniture de gaz naturel rendu sur site et
services associés**

autorise Monsieur le Président à lancer une consultation en procédure formalisée portant sur un accord-cadre pour la fourniture de gaz naturel rendu sur site et services associés pour la période 2025-2028

3.6- Désignation de représentants au Comité Local pour l'Emploi

désigne Monsieur André Schlegel en tant que représentant titulaire et Monsieur Jean-Luc Galliath en tant que représentant suppléant appelés à représenter la CCRG au sein du Comité Local pour l'Emploi.

Point 4. ASSAINISSEMENT

4.1- Budget Primitif Assainissement 2025 (M49)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Assainissement 2025 (M49)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise les virements de compte à compte à l'intérieur d'un même chapitre
- autorise Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts, si besoin, afin de financer les investissements inscrits au Budget Primitif 2025.

Point 5. EAU POTABLE

5.1- Budget Primitif Eau potable 2025 (M49)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Eau potable 2025 (M49)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise les virements de compte à compte à l'intérieur d'un même chapitre.

5.2- Création d'un forage - Lancement de la procédure visant à l'obtention de l'autorisation de prélever l'eau

- valide le lancement de la procédure au lieu-dit Erlenbachweg à Soultz

Point 6. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL

6.1- Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2025 (M4)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Pépinière d'entreprises du Florival 2025 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

6.2- Reconduction de la subvention à la Mission Locale Colmar Centre Alsace

- valide la convention de fonctionnement 2025 à conclure avec la Mission Locale Colmar Centre Alsace
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement 2025
- autorise le versement de la participation financière pour 2025 à hauteur de 20 785 euros

6.3- Reconduction du partenariat avec Initiative Colmar Centre Alsace

- valide la convention de financement 2025-2027
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de financement 2025-2027
- autorise le versement de la participation financière pour les années 2025, 2026 et 2027 avant le 31 décembre de chaque année (120 euros/an + 0,15 euro/an/habitant)

Point 7. AIRES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

7.1- Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2025 (M57)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Aires d'Activités du Florival 2025 (M57)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section
- autorise Monsieur le Président à consulter les organismes bancaires pour la souscription d'emprunts, si besoin, afin de financer les investissements inscrits au Budget Primitif 2025.

7.2- Marché public Aménagement du lieu-dit « Daweid » à Issenheim - Création d'une zone d'aménagement concerté à vocation économique - Avenant n° 2 au lot 1 « Maîtrise d'œuvre urbaine » – Avenant n° 1 au lot 2 « Mission d'études environnementales »

- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 au marché public Aménagement du lieu-dit « Daweid » à Issenheim - Création d'une zone d'aménagement concerté à vocation économique - lot 1 « Maîtrise d'œuvre urbaine » à conclure avec le groupement conjoint dont l'entreprise BEREST RHIN RHONE est mandataire pour un montant en plus-value de 26 100 euros HT
- autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 au marché public Aménagement du lieu-dit « Daweid » à Issenheim - Création d'une zone d'aménagement concerté à vocation économique - lot 2 « Mission d'études environnementales » à conclure avec Atelier des Territoires pour un montant en plus-value de 24 860 euros HT

7.3- ZAC Daweid - Engagement dans une démarche d'Obligation Réelle Environnementale pour les zones de compensation écologique

engage la CCRG dans la recherche d'un Opérateur de compensation, dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche ORE

7.4- Inventaire des Zones d'Activités Économique

- approuve l'inventaire des zones d'activités économiques de la CCRG
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

Point 8. ENVIRONNEMENT

8.1- Budget Primitif Environnement 2025 (M4)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Environnement 2025 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

8.2- GERPLAN – Bilan 2024 – Programme 2025

- prend connaissance du bilan 2024
- valide le programme 2025
- autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions de la CeA pour les projets CCRG
- signe tous documents s'y rapportant

8.3- Contrat de Territoire Eau et Climat – Trame Verte et Bleue : création du Comité de Pilotage

- valide la création du COPIL de la TVB
- valide sa composition, son rôle et son fonctionnement

- désigne les quatre Conseillers Communautaires appelés à y siéger à savoir Monsieur Stéphane Ziegler, Monsieur Jean-Luc Galliath, Monsieur Alain Furstenberger et Monsieur Yann Keller. (représentant les Communes de plaine, piémont, montagne et pôle urbain)
- habilite Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant

8.4- Mission Eau Guebwiller – Rouffach : Paiement annuel du dispositif de Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

- valide les rémunérations déterminées sur la base du bilan établi pour un total de 5 091,49 euros
- habilite Monsieur le Président à procéder au versement des montants réels 2025 précités

Point 9. CAMPING LE FLORIVAL

9.1- Budget Primitif Camping Le Florival 2025 (M4)

- examine et approuve le projet de Budget Primitif Camping Le Florival 2025 (M4)
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- valide le versement de la subvention à l'Amicale du Personnel (APCRG) inscrite au budget (montant inscrit à l'article 6474)
- autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes, dans le cadre des limites des montants fixés conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- autorise Monsieur le Président à procéder à des virements de comptes à l'intérieur d'un même chapitre.

Point 10. DÉVELOPPEMENT

10.1- Fonds d'aides aux communes et Fonds de concours Mobilité

- valide la fongibilité des deux fonds mise en place par la CCRG (Fonds d'aides aux communes (hors communes situées dans le pôle urbain) et Fonds de concours Mobilité).

Point 11. HABITAT

11.1- Attribution de subventions « sortie de vacance »

valide l'octroi de deux subventions d'un montant de 1 500 euros chacune pour la sortie de vacance se rapportant à un logement sis à Guebwiller et un logement sis à Lautenbach-Zell

Point 12. URBANISME

12.1- Approbation de la modification n°1 du PLU de Bergholtz

- approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bergholtz telle qu'elle est annexée à la présente délibération, dans la mesure où elle est rendue nécessaire pour la concrétisation des objectifs tels qu'exposés dans le considérant développé ci-dessus
- affiche la présente délibération au siège de la Communauté de Communes et en Mairie de Bergholtz durant un mois
- publie une mention de cette décision dans un journal diffusé dans le département
- publie la présente délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales
- met le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes, en Mairie de Bergholtz et en Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture
- rend la présente délibération exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées
- transmet la présente délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'au Sous-Préfet de l'Arrondissement de Thann-Guebwiller
- habilite Monsieur le Président à signer tout document se rapportant aux présentes décisions.

12.2- Décision de suivre l'avis conforme de l'autorité environnementale imposant à la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Soultzmatt-Wintzfelden une évaluation environnementale

- suit l'avis conforme de l'autorité environnementale soumettant la révision allégée du PLU de Soultzmatt-Wintzfelden à évaluation environnementale
- réalise une évaluation environnementale de la révision allégée du PLU de Soultzmatt-Wintzfelden
- maintient les modalités de concertation initialement définies dans la délibération du 8 décembre 2022 prescrivant la révision allégée n°1 du PLU de Soultzmatt-Wintzfelden
- affiche la présente délibération pendant un mois au siège de la CCRG et en mairie de Soultzmatt-Wintzfelden.

Point 13. RESSOURCES HUMAINES

13.1- Création de postes

- crée le poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (50%) avec effet au 1^{er} mars 2025
- modifie le tableau des effectifs,
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises ci-dessus et nécessaires à leur application,
- procède à la déclaration de création de postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense correspondante au budget M4 Camping de l'exercice 2025.

13.2- Ouverture/Création d'emplois non permanents

- des postes de saisonniers à temps complet, un poste d'agent polyvalent d'exploitation du réseau d'eau potable à temps complet (accroissement temporaire d'activité) et des postes de vacataires pour les besoins du CIAP et des LAEP de Buhl et Guebwiller
- autorise Monsieur le Président à signer tout document et tout acte afférent à cette décision

13.3- Contrat de projet médiation patrimoniale

- crée le poste de Médiateur du Patrimoine à temps non complet (80%) avec effet au 1^{er} mars 2025
- modifie le tableau des effectifs
- procède à la déclaration de création de postes auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin

- inscrit la dépense correspondante aux budgets Général M57 de l'exercice 2025
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises ci-dessus et nécessaires à leur application.

13.4- Point Instauration de l'indemnité pour travail dominical régulier propre à la filière culturelle

- valide l'instauration de l'indemnité pour travail dominical régulier propre à la filière culturelle à compter du 1^{er} mars 2025
- autorise Monsieur le Président à établir et signer les arrêtés individuels d'attribution
- inscrit les crédits correspondants au budget général (fonction 312)

13.5- Protection sociale complémentaire – Mandatement du CDG68 pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

- mandate le CDG 68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local
- S'engage à communiquer au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation
- prend acte que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par le Conseil de communauté
- prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la CCRG gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68

13.6- Actualisation du tableau des emplois - Suppression de postes

actualise le tableau des emplois et valide la suppression des postes susvisés avec effet au 1^{er} mars 2025

13.7- Modulation de la cotisation au fonds de départ des bûcherons

valide la suspension pour une année supplémentaire de l'appel à cotisation du fonds de départ

Point 14. INFORMATIONS

14.1- Budgets 2024 – Virements de crédits

est informé des virements de crédits

**14.2- Lancement/dévolution de marchés
publics**

*est informé du lancement et de la dévolution de
marchés publics.*

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. ROTOLO', enclosed within a large, loopy oval stroke.

Marcello ROTOLO